AFFILIATION D'UN CLUB

Article 212 des R.G.

PRINCIPE

Toute association souhaitant proposer à ses adhérents la pratique d'une activité pour laquelle la F.F.R. a obtenu une délégation peut présenter une demande d'affiliation pour devenir membre de la Fédération.

La demande est présentée à la ligue régionale au moyen du formulaire F.F.R. « DEMANDE D'AFFILATION D'UNE ASSOCIATION ».

Délai à respecter

La demande d'affiliation peut être présentée à tout moment de la saison.

Procédure d'affiliation

1. Signature des statuts constitutifs ou mis à jour avec mention de l'**accord de l'association et de l'ensemble de ses membres de se conformer aux statuts et règlements de la F.F.R.** (mention obligatoire).
2. Enregistrement des statuts (nouveaux ou mis à jour) auprès de l'administration compétente.
3. Présentation de la demande au siège de l'organisme régional dont dépend l'association avec les documents mentionnés ci-dessous*.
4. Dépôt des pièces complémentaires via Oval-e (www.ovale.fr).
5. Transmission du dossier par la ligue à la F.F.R., via Oval-e, avec avis** et éventuelles préconisations.
6. Approbation de la demande d'affiliation par décision du Bureau Fédéral ou du Comité Directeur de la F.F.R.

*Documents à remettre à la ligue régionale

NB : Les membres du Bureau seront affiliés à la F.F.R.

- Demande d'affiliation (formulaire club F.F.R).
- Adresse du siège social.
- Couleurs, emblème et dénomination du club.
- Composition du Bureau (Président, Trésorier, Secrétaire Général).

Pièces à fournir via Oval-e

NB : Le contrôleur devra s'assurer que l'adresse du siège social est inscrite dans le respect des libellés du formulaire.

- Statuts de l'association datés et signés.
- Procès-verbal de l'assemblée d'approbation des statuts daté et signé.
- Photocopie du récépissé de déclaration d'existence ou de modification des statuts délivré par l'administration compétente.
- Attestation de mise à disposition de l'enceinte sportive délivrée par le propriétaire des lieux.
- Photocopie de l'avis de création ou de mise à jour de l'association publié au Journal Officiel (le document pourra être transmis ultérieurement).

ATTENTION :

****L'avis de la ligue régionale,** prononcé **après réception de l'ensemble des pièces requises,** certifie la conformité du projet. Il mentionne, le cas échéant, tout élément devant être porté à la connaissance du Bureau Fédéral ou Comité Directeur de la F.F.R.

Documents à fournir après le dépôt de la demande

Dans les trois mois du dépôt de la demande, le club doit transmettre un dossier relatif à son enceinte sportive :

- Plan du terrain.
- Arrêté municipal d'ouverture au public avec mention de la capacité d'accueil.
- Imprimé de la demande de qualification de l'enceinte sportive par la F.F.R.

NB : Merci de contacter terrains@ffr.fr pour toute question en lien avec les enceintes sportives.

AFFILIATION DE LA SECTION RUGBY D'UN CLUB OMNISPORTS

Article 212 des R.G.

PRINCIPE

L'affiliation de la section rugby d'un club omnisports est présentée par les dirigeants de l'association omnisports.

Les statuts de l'association devront obligatoirement acter le fait que « l'association et l'ensemble de ses membres acceptent de se conformer au Statuts et Règlements de la F.F.R. » (ou, le cas échéant, de l'ensemble des fédérations auxquelles l'association omnisports est affiliée).

La validation de la demande et l'attribution des droits sportifs sont consenties au profit de l'association omnisports.

Délai à respecter

La demande d'affiliation peut être présentée à tout moment de la saison.

Procédure d'affiliation

1. Rédaction d'un procès-verbal approuvant la création d'une section rugby et la mise à jour des statuts.
2. Signature des statuts mis à jour avec mention de l'**accord de l'association et de l'ensemble de ses membres de se conformer aux statuts et règlements de la F.F.R.** (mention obligatoire).
3. Enregistrement des statuts mis à jour auprès de l'administration compétente.
4. Présentation de la demande au siège de l'organisme régional dont dépend l'association avec les documents mentionnés ci-dessous*.
5. Dépôt des pièces complémentaires via Oval-e (www.ovale.fr).
6. Transmission du dossier par la ligue à la F.F.R., via Oval-e, avec avis** et éventuelles préconisations.
7. Approbation de la demande d'affiliation par décision du Bureau Fédéral ou du Comité Directeur de la F.F.R.

*Documents à remettre à la ligue régionale

NB : Les membres du Bureau seront affiliés à la F.F.R.

- Demande d'affiliation (formulaire club F.F.R).
- Adresse du siège social.
- Couleurs, emblème et dénomination du club.
- Composition du Bureau (Président, Trésorier, Secrétaire Général).

Pièces à fournir via Oval-e

NB : Le contrôleur devra s'assurer que l'adresse du siège social est inscrite dans le respect des libellés du formulaire.

- Procès-verbal de l'assemblée approuvant la création de la section rugby et la mise à jour des statuts daté et signé.
- Statuts de l'association omnisports mis à jour datés et signés par le Président de l'association (et non celui de la section rugby).
- Photocopie du récépissé de déclaration de modification des statuts délivré par l'administration compétente.
- Attestation de mise à disposition de l'enceinte sportive délivrée par le propriétaire des lieux.
- Photocopie de l'avis de création ou de mise à jour de l'association omnisports publié au Journal Officiel (le document pourra être transmis ultérieurement).

ATTENTION :

****L'avis de la ligue régionale,** prononcé **après réception de l'ensemble des pièces requises,** certifie la conformité du projet. Il mentionne, le cas échéant, tout élément devant être porté à la connaissance du Bureau Fédéral ou Comité Directeur de la F.F.R.

Documents à fournir après le dépôt de la demande

Dans les trois mois du dépôt de la demande, le club doit transmettre un dossier relatif à son enceinte sportive :

- Plan du terrain.
- Arrêté municipal d'ouverture au public avec mention de la capacité d'accueil.
- Imprimé de la demande de qualification de l'enceinte sportive par la F.F.R.

NB : Merci de contacter terrains@ffr.fr pour toute question en lien avec les enceintes sportives.